

La présente décision
affichée le 25 mai 2021
et transmise au représentant de l'État le 21 mai 2021
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 20 MAI 2021 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 mai à 14h00,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau au Conseil départemental de Loir-et-Cher à Blois,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : (13)

Collège Conseil régional Centre-Val de Loire : Pierre COMMANDEUR.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Catherine LHÉRITIER.

Collège EPCI 41 : Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Alain PROT, Henry LEMAIGNEN, Pierre SOLON, Stéphane LEROY.

Collège EPCI 37 : Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Daniel SANS-CHAGRIN.

Absents : (41)

Claude GREFF, Sabrina HAMADI, Valentino GAMBUTO, Pascal BIOULAC, Jean-Marie JANSSENS, Nicolas PERRUCHOT, Martine CHAIGNEAU, Jocelyne COCHIN, Pierre LOUAULT, Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Thibaut BOURGET, Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Michel GUIMONET, Roger LEROY, Hubert AZEMARD, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Marc ANGENAULT, Jean-François CRON, Vincent MORETTE, Alain BENARD, Marc JONCHERAY, Jean-Claude GAUTHIER, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Thierry BRUNET, Sylvia PASCAUD, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Jocelyn GARCONNET, Françoise THOMERE.

Personnes ayant donné pouvoir : (14)

Nicolas PERRUCHOT à Catherine LHÉRITIER

Sylvie GINER à Bernard PILLEFER

Joël NAUDIN à Bernard PILLEFER

Régis SOYER à Alain PROT

Thibaut BOURGET à Pierre SOLON

Bernard ESPUGNA à Pierre SOLON

Laurent ALLANIC à Henry LEMAIGNEN

Michel GUIMONET à Pierre COMMANDEUR

Roger LEROY à Henry LEMAIGNEN

Hubert AZEMARD à Pierre COMMANDEUR

Marc LEPRINCE à Philippe BEHAEGEL

Jean-François CRON à Martine TARTARIN

Jean-Claude GAUTHIER à Philippe BEHAEGEL

Jocelyn GARCONNET à Claude BORDIER

Pour : **27 (43 voix)** Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération 8 : Décision Modificative n°1 - 2021

Il est proposé une Décision Modificative n°1 (DM n°1) afin d'ajuster les crédits liés aux dotations d'amortissements sur le budget principal et le budget annexe Très Haut Débit.

I / Budget Principal

Suite à un problème de paramétrage du logiciel financier concernant une durée d'amortissement d'un élément de patrimoine, il convient d'abonder l'enveloppe budgétaire relative aux dotations aux amortissements à hauteur de 1 097 €.

- recettes d'investissement : + 306 € (chapitre 040 - compte 28188)
- recettes d'investissement : + 791 € (chapitre 040 - compte 28033)
- dépenses de fonctionnement : + 1 097 € (chapitre 042 - compte 6811)

Afin d'équilibrer cette Décision Modificative n°1, le virement de section est ajusté.

II / Budget Annexe Très Haut Débit

Suite à un problème de paramétrage du logiciel financier concernant une durée d'amortissement d'un élément de patrimoine, il convient d'abonder l'enveloppe budgétaire relative aux dotations aux amortissements à hauteur de 375 €.

- recettes d'investissement : + 375 € (chapitre 040 - compte 28153)
- dépenses de fonctionnement : + 375 € (chapitre 042 - compte 6811)

Afin d'équilibrer cette Décision Modificative n°1, le virement de section est ajusté.

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2021 voté le 28 janvier 2021,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article unique : La Décision Modificative n°1 sur le budget principal et le budget annexe Très Haut Débit pour l'exercice 2021, ci-annexée, est adoptée.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,



Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Annexe : Maquettes budgétaires de la Décision Modificative n°1 du budget principal et du budget annexe Très Haut Débit pour l'exercice 2021.

Annexe : répartition par chapitre de la DM n°1 - 2021

Budget Principal :

Dépenses d'investissement			
Chapitre budgétaire	BP2021	DM n°1	Budget 2021
20 Immobilisations incorporelles	151 000,00		151 000,00
204 Subventions d'équipement versées	80 000,00		80 000,00
21 Immobilisations corporelles	73 000,00		73 000,00
13 Subventions d'investissement	4 959 716,69		4 959 716,69
040 Opérations d'ordre de transferts entre section	12 609,00		12 609,00
Total	5 276 325,69	0,00	5 276 325,69

Recettes d'investissement			
Chapitre budgétaire	BP2021	DM n°1	Budget 2021
001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	3 045 027,55		3 045 027,55
040 Opérations d'ordre de transferts entre section	103 893,00	1 097,00	104 990,00
021 Virement à la section d'investissement	2 127 405,14	-1 097,00	2 126 308,14
Total	5 276 325,69	0,00	5 276 325,69

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre budgétaire	BP2021	DM n°1	Budget 2021
011 Charges à caractère général	962 000,00		962 000,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	800 000,00		800 000,00
65 Autres charges de gestion courants	40 010,00		40 010,00
022 Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
67 Charges exceptionnelles	91 000,00		91 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	103 893,00	1 097,00	104 990,00
023 Virement à la section d'investissement	2 127 405,14	-1 097,00	2 126 308,14
Total	4 224 308,14	0,00	4 224 308,14

Recettes de fonctionnement			
Chapitre budgétaire	BP2021	DM n°1	Budget 2021
002 Résultat de fonctionnement reporté	2 393 399,14		2 393 399,14
70 Ventes produits fabriqués, prestations	569 300,00		569 300,00
74 Dotations, subventions et participations	577 000,00		577 000,00
75 Autre produit de gestion courante	669 000,00		669 000,00
013 Atténuations de charges	3 000,00		3 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	12 609,00		12 609,00
Total	4 224 308,14	0,00	4 224 308,14

Budget Annexe Très Haut Débit :

Dépenses d'investissement			
Chapitre budgétaire	BP2021	DM n°1	Budget 2021
20 Immobilisations incorporelles	601 213,37		601 213,37
27 Autres immobilisations financières	22 645 724,00		22 645 724,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	877 553,00		877 553,00
Total	24 124 490,37	0,00	24 124 490,37

Recettes d'investissement			
Chapitre budgétaire	BP2021	DM n°1	Budget 2021
001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	19 875 202,34		19 875 202,34
13 Subventions d'investissement	1 656 671,00		1 656 671,00
040 Opérations d'ordre de transferts entre section	200 750,00	375,00	201 125,00
021 Virement à la section d'investissement	2 391 867,03	-375,00	2 391 492,03
Total	24 124 490,37	0,00	24 124 490,37

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre budgétaire	BP2021	DM n°1	Budget 2021
011 Charges à caractère général	123 000,00		123 000,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	302 100,00		302 100,00
65 Autres charges de gestion courants	10,00		10,00
67 Charges exceptionnelles	10 000,00		10 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	200 750,00	375,00	201 125,00
023 Virement à la section d'investissement	2 391 867,03	-375,00	2 391 492,03
Total	3 027 727,03	0,00	3 027 727,03

Recettes de fonctionnement			
Chapitre budgétaire	BP2021	DM n°1	Budget 2021
75 Autres produits de gestion courante	421 000,00		421 000,00
77 Produits exceptionnels	36 000,00		36 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	877 553,00		877 553,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 693 174,03		1 693 174,03
Total	3 027 727,03	0,00	3 027 727,03